



366, rue Sainte-Anne
 Yamachiche (Québec) G0X 3L0
 Tél. : 819 296-3795
 Téléc. : 819 296-3542
 Courriel : hoteldeville@yamachiche.ca
 Site internet : www.yamachiche.ca



BULLETIN MUNICIPAL



Pour toute **urgence** en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, vous pouvez joindre l'employé de garde au numéro suivant :

819 691-3700 poste 986308

RESTRICTIONS D'ARROSAGE

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, vous pouvez arroser vos jardins, vos fleurs, vos arbres, vos arbustes et autres végétaux entre 19 h et 23 h : les jours pairs si votre numéro d'immeuble est pair, et les jours impairs si votre numéro d'immeuble est impair.

Il est strictement interdit d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour nettoyer les trottoirs, les entrées de cour et les pelouses. Cependant, lors de l'installation d'une nouvelle pelouse, vous pouvez obtenir, sans frais, un permis d'arrosage de la Municipalité.

Aussi, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour le remplissage de piscine est permise entre 24 h (minuit) et 6 h.



La Municipalité est fière de souligner l'excellence des entreprises de chez nous qui ont été honorées lors de la Soirée des Sommets organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé : **Restaurant La Porte de la Mauricie** qui s'est mérité le prix dans la catégorie « *Entreprise environnementale* », **Conception Graphitech** qui s'est mérité le prix dans la catégorie « *Entreprise de service et entreprise professionnelle* », ainsi que les **Autobus DenPell** qui s'est mérité le prix dans la catégorie « *Bâtisseur* ». **Félicitations aux dirigeants et aux participants!**

TAXES MUNICIPALES 2014

Date d'échéance du 2^e versement de taxes municipales

Vendredi 30 mai 2014

Quatre (4) façons d'acquitter votre paiement :

- 1) Par la poste (envoyer votre paiement au moins cinq (5) jours avant l'échéance);
- 2) Au comptoir de toutes les banques et caisses Desjardins;
- 3) Par Internet pour les caisses Desjardins et la Banque Nationale du Canada;
- 4) En vous présentant au comptoir des taxes à l'hôtel de ville d'Yamachiche, au 366, rue Sainte-Anne, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Carte de débit acceptée.

COUP DE POUCE ALIMENTAIRE D'YAMACHICHE

L'organisme « Coup de pouce alimentaire d'Yamachiche » tiendra son assemblée générale annuelle le **lundi 2 juin 2014** à 19 h 30, au sous-sol de l'église d'Yamachiche. Vous êtes donc invités à assister à cette rencontre.

Denis Côté, président



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
JOURNÉE SÉCURITÉ SUR ROUES
Samedi 7 juin 2014

Votre Club optimiste d'Yamachiche est heureux de vous offrir à nouveau une randonnée à vélo avec dîner et prix de présence. Pour être admissible à ces prix, vous devez obligatoirement porter votre casque pendant l'activité et votre enfant doit être à vélo.

Plusieurs prix de présence seront tirés dont deux (2) vélos ainsi que plusieurs accessoires. Comme nouveauté cette année, il y aura un tirage de deux (2) laissez-passer familiaux à la piscine H2O pour les parents bénévoles. De plus, les enfants qui s'inscriront avant le 24 mai obtiendront une entrée gratuite pour la piscine à vagues. Pour vous inscrire, vous pourrez présenter dès 9 h dans le stationnement de l'église d'Yamachiche.

L'heure de départ est prévue pour 10 h. Au milieu du trajet, soit au lac Saint-Pierre, le Club optimiste vous offrira le dîner. L'heure du retour est prévue vers 14 h 30. Des activités auront lieu au sous-sol de l'église en cas de pluie.

Pour toute information ou pour l'inscription des enfants qui ne fréquentent pas l'école O.J.D. mais qui résident à Yamachiche, veuillez contacter madame Céline Arvais au 819 296-2172 ou par courriel à celinearvais@sogetel.net

Coupon-réponse

SVP retourner à l'école avant le 24 mai 2013

NOM ET PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

DEGRÉ ET CLASSE : _____ ÂGE : _____

SIGNATURE DU PARENT : _____

TRAJET CHOISI : 10 KM 20 KM

PARENTS ACCOMPAGNATEURS :

OUI! JE DÉSIRE PARTICIPER EN TANT QUE PARENT ACCOMPAGNATEUR

NOM ET PRÉNOM : _____

POUR LE GROUPE DE MON ENFANT : _____

POUR UN GROUPE (SELON LES BESOINS)

10 KM 20 KM

Le Club optimiste d'Yamachiche n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant cette journée ni des accidents.

** Seuls les enfants préinscrits qui participeront à l'activité recevront leur billet pour la piscine H2O.*



Des livres à portée de la main! Saviez-vous qu'un tout nouveau service à la fine pointe de la technologie est maintenant offert aux membres de bibliothèques affiliées au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie : la possibilité de découvrir et d'emprunter des livres numériques non seulement en français, mais aussi en anglais, et ce, de façon simple et gratuite!

Au même titre que les bibliothèques publiques situées dans les grandes villes, votre bibliothèque municipale met à la disposition de ses usagers des services actuels et modernes. Tous les usagers de la bibliothèque municipale ont accès à un site Web complet, diversifié et dynamique. Des services pratico-pratiques? Vous n'en manquerez pas. Via le portail en ligne, tous les usagers peuvent y trouver leur compte.

Devenez membre de votre bibliothèque et visitez ebook.mabibliotheque.ca pour avoir accès gratuitement aux livres et ressources numériques! Est-ce le plus beau dans tout ça? Vous pourriez gagner l'une des trois tablettes numériques iPad qui seront attribuées parmi tous les participants au sondage en ligne portant sur les services offerts par votre bibliothèque.

Comment faire? Il vous suffit d'être membre de votre bibliothèque municipale et de compléter le sondage en ligne à sondage.cqim.mabibliotheque.ca entre le 2 mai et le 31 août 2014. Le tirage aura lieu le 4 septembre 2014 aux bureaux du Réseau BIBLIO Trois-Rivières.

Bonne lecture et bonne chance pour le tirage!

L'équipe de la bibliothèque municipale

POUR VOTRE INFORMATION

Dans le cadre des travaux de resurfaçage effectués par le ministère des Transports sur la rue Sainte-Anne, entre la Porte de la Mauricie et la route 153, ne vous surprenez pas du marquage obligatoire des services publics souterrains.

Les travaux se dérouleront dès le début du mois de juin.

CRÉDIT D'IMPÔT ÉCORÉNOV

Ce crédit d'impôt est destiné aux particuliers qui font exécuter des travaux de rénovation écoresponsable par un entrepreneur qualifié.

L'aide financière accordée est de 10 000 \$ maximum par habitation et est égale à 20 % des dépenses admissibles excédant 2500 \$.

Exemples de travaux :

- Construction, rénovation ou modification d'un dispositif d'évacuation ou de traitement des eaux usées;
- Isolation, chauffage, portes et fenêtres, climatisation, ventilation, etc.

Nous vous invitons à consulter sur le site de Revenu Québec pour connaître toutes les modalités.

CRÉDIT D'IMPÔT LOGIRÉNOV

Ce crédit d'impôt remboursable est offert de façon temporaire et s'applique à la rénovation de votre résidence, à son agrandissement, à son adaptation à des besoins particuliers ou à sa transformation en maison intergénérationnelle.

L'aide financière accordée est de 2500 \$ maximum par habitation et est égale à 20 % des dépenses admissibles excédant les premiers 3000 \$.

Exemples de travaux :

- Rénovation de la cuisine ou de la salle de bain;
- Agrandissement du salon;
- Finition du sous-sol;
- Réfection de la toiture;
- Remplacement de la plomberie;
- Etc.

Nous vous invitons à consulter sur le site de Revenu Québec pour connaître toutes les modalités.

POURSUITE DE LA CAMPAGNE DU GRAND MÉNAGE

Nous percevons une volonté de la population à contribuer à améliorer la beauté et la propreté de la municipalité.

Si vous désirez obtenir des détails sur la disposition de certains biens, communiquez avec nous afin d'obtenir de l'information sur l'écocentre.

La propreté c'est contagieux, parlez-en avec vos voisins!

PROFITEZ DES PARCS, ILS SONT MAINTENANT OUVERTS!

- Parc Marguerite-Bourgeoys
- Parc Yamariloup
- Site d'entraînement / équipements sur place
- Skatepark
- Tables de pique-niques
- Piste de BMX : bientôt ouverte

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Avis vous est par la présente donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, qu'il y aura assemblée de consultation à 19 h 55 à la séance ordinaire du 2 juin 2014.

Règlement n° 401 : amendement aux règlements nos 393 et 400 concernant le Règlement de zonage n° 309 et au plan d'urbanisme.

Règlement n° 402 : concernant les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Règlement n° 403 : concernant une modification au règlement de zonage afin de déterminer le calcul de la hauteur des bâtiments sur le territoire de la municipalité.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de ces projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

VENTE DE GARAGE

Pour une 11^e année consécutive, la grande vente de garage annuelle aura lieu le samedi 31 mai et le dimanche 1^{er} juin 2014, de 9 h à 15 h. Installez-vous à votre demeure ou aux terrains des loisirs pour vendre vos objets (exceptionnellement pour cette journée, aucun permis de vente de garage n'est exigé).

En cas de pluie, l'activité est annulée.

Un casse-croûte au profit du Service Récréatif et Sportif d'Yamachiche sera aménagé sur place.

LAVE-AUTO

FONDATION ÉCOLE YAMACHICHE-SAINT-LÉON

Nous désirons vous informer que la Fondation école Yamachiche-Saint-Léon organise une collecte de fonds.

Activité : Lave-auto

Quand : Samedi 14 juin 2014

Heure : 10 h à 15 h 30

Endroit : École Omer-Jules-Désaulniers

Coût : 7\$

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour faire de cette journée un succès.

Vous désirez apprendre à votre enfant (10 ans et plus) la valeur et l'importance du bénévolat, inscrivez-vous pour une journée amusante en famille!

Pour inscription, contactez Jack Bellemare au 819 448-0817 ou par courriel : info@autobusdenpell.com

Les sommes amassées seront remises à la Fondation école Yamachiche-Saint-Léon. Les gens désirant faire un don pourront le faire sur place. Un reçu vous sera remis. En cas de pluie, l'activité sera annulée.

Au nom des enfants, merci de venir nous encourager!



FEUX À CIEL OUVERT, FEUX DE JOIE OU FEUX D'ARTIFICE

IMPORTANT—IMPORTANT—IMPORTANT

RÈGLEMENTATION

- Vous devez obligatoirement faire une demande de permis;
- Vous devez vous rendre à l'hôtel de ville pour remplir et signer une demande d'autorisation;
- Il faut le demander au moins cinq (5) jours à l'avance;
- Valide pour une journée à la date déterminée;
- Aucuns frais.

Vous devez obtenir l'autorisation du directeur du service d'incendie selon les exigences suivantes :

- Pouvoir garder le contrôle sur le feu;
- Avoir un extincteur ou autre dispositif près du feu;
- L'emplacement du feu, ses dimensions, les combustibles utilisés (bois, feuilles, foin, etc.);
- Les prévisions météorologiques du jour choisi.